



Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20230307-2023-05-URBMC-DE
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception en préfecture : 07/03/2023

Numero de l'acte	2023-05-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.3.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

QUESTION N°2023-05

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC) D'ARC INTERNATIONAL – MODIFICATION DES REPRESENTANTS

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2020-52 du Conseil Municipal du 29 juillet 2020, désignant quatre membres représentant le Conseil Municipal au Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) d'Arc International, dont Madame Hélène FAYEULLE en tant que titulaire

Considérant la démission de Madame Hélène FAYEULLE de son mandat d'adjoint, il convient de désigner un nouveau membre titulaire pour la bonne marche de l'administration

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Dominique LARDEUR en tant que nouveau représentant du Conseil Municipal pour siéger, comme membre titulaire, au Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) d'Arc International.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 27
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **07 MARS 2023** et publication ou
notification le **07 MARS 2023**

Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL

Fait à ARQUES
Le 02 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Johnny WALLART



Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.